

Pièces à joindre à votre dossier

Pour être traité : Votre dossier doit être complet et renvoyé avant le 27 février au service finances de la commune.

- Cerfa 12156-06 rempli* si l'attestation sur l'honneur n'est pas signée par le représentant légal de l'association, merci de fournir le pouvoir donné par ce dernier au signataire,
- Relevé d'identité bancaire ou postal,*
- Relevé de banque de l'association d'Octobre 2022,*
- l'attestation Responsabilité Civile de l'Association,*
- le dernier rapport d'activité ou une copie du compte rendu de la dernière assemblée générale,*
- Vos statuts régulièrement déclarés et / ou la liste des membres du bureau, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la dernière demande,***
- Livre de compte à déposer à la Mairie : version informatique ou manuscrite. Ils ne seront plus signés par nos services.

→ Si la somme de votre demande de subvention est supérieure à 23 000 € :

- Les derniers comptes approuvés*
- Le dernier rapport d'activité approuvé*
- Le projet club indiquant les motifs de demande de la subvention : la destination des crédits alloués, les projets*

Nous vous remercions de favoriser la transmission numérique de ces différents éléments

Vous pouvez contacter Jean Daniel Toureille pour vous aider à remplir ce dossier ou Sandra Gleyal sur l'aspect comptabilité :

- JD Toureille : assos-contact@saint-loubes.fr
- S. Gleyal : s.gleyal@saint-loubes.fr